



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

Date de révision

Date de mise en application

01.01.1999

01.01.99

1. Dénomination de la fonction

Collaborateur/collaboratrice scientifique universitaire 1

Code fonction

2.06.016

2. But de la fonction

Assurer la mise en oeuvre, l'exploitation et l'adaptation des méthodes et moyens techniques qui répondent aux besoins et à l'évolution de la recherche.

Maîtriser et participer au développement des systèmes et techniques d'appuis.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- la mise en oeuvre et la maintenance des infrastructures et appareillages sophistiqués propres au domaine de recherche;
- l'installation, la configuration et l'utilisation des programmes d'analyse et de traitement de données;
- la participation aux expériences nécessitant l'utilisation des infrastructures et moyens techniques de haute technologie;
- l'appui aux techniciens/ciennes et laborants/tines dans leurs travaux respectifs;
- le maintien de contacts avec des homologues d'autres laboratoires, les services d'information facultaire et les représentants des firmes impliquées dans le type de technologie;
- l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques.

4. Exigences de la fonction

Formation universitaire ou de niveau équivalent.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	L	B	I	A	H	Cl. max. 17
Points	50	6	49	5	50	Total 160